

Les thèses qu'on a exposées renfermaient, en plus de certains points utiles, quelques affirmations inexactes qu'il faut rectifier. Par exemple, l'ancien chef du Nouveau parti démocratique parcourt le pays depuis quelque temps déjà pour faire part des merveilles que la Commission Carter accomplirait pour les Canadiens. Selon une de ses affirmations inexactes, qu'il est temps de rectifier, je pense, et qu'il a maintes fois répétées, une personne, qui touche \$6,000 de dividendes de sociétés canadiennes assujetties à l'impôt, serait bien mieux partagée en vertu de l'ancien régime, ou en vertu du nouveau, que sous l'empire des propositions Carter; sa situation serait bien meilleure que celle d'une personne qui tire le même revenu d'un traitement.

Je tiens à rappeler au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), qui n'est malheureusement pas à la Chambre cet après-midi—un seul député de ce parti est présent pour cet important débat—que selon la formule Carter, la personne qui reçoit \$6,000 de dividendes d'une société canadienne imposable non seulement ne paierait d'impôts sur ces dividendes mais elle recevrait un remboursement, dont on tiendrait compte dans le calcul de ses autres impôts. La formule Carter amènerait une intégration complète du régime fiscal et le crédit correspondant à ce que la société aurait payé serait calculé aux fins de son impôt personnel.

• (3.20 p.m.)

Le nouveau régime et la nouvelle formule que prévoit le bill dont nous sommes saisis diminueront l'écart de la formule Carter et établiront une échelle graduée pour les bénéficiaires des prestations: les gagne-petit toucheront des prestations plus élevées que les mieux favorisés, ce qui à mon sens est un avantage pour les contribuables canadiens. Il vaut la peine de répéter que le pays a besoin des investissements que les Canadiens sont prêts à risquer pour assurer l'expansion de l'industrie canadienne et créer pour les Canadiens les emplois dont ils ont besoin. Il vaut la peine de le répéter constamment.

Permettez-moi de dire aux députés du NPD qui se targuent de s'inquiéter du chômage au Canada, que ce dont ils se plaignent le plus est précisément ce qui permet de créer de nouveaux emplois. Je parle des profits réalisés sur les investissements dans l'industrie canadienne. S'ils ne peuvent espérer un profit de leurs investissements, les Canadiens vont garder leur argent dans leurs bas de laine. Je rappellerais aux députés du NPD, en empruntant l'argument du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), que le particulier dont les placements dans des sociétés canadiennes lui rapportent \$6,000, a probablement dû épargner de \$150,000 à \$200,000 et qu'il remet à plus tard les avantages à retirer de cet argent en le prêtant à une société en vue de réaliser \$6,000. A mon sens, ce n'est pas un profit démesuré, et cela rend certes service à tous les Canadiens.

Je tiens à appuyer certains arguments présentés au cours du débat. On devrait modifier le bill relativement aux coopératives et aux coopératives de crédit. Elles sont une source d'épargne considérable au Canada. Elles sont importantes pour le petit épargnant dans notre société qui dépose son argent aux coopératives de crédit dans bien des régions rurales. C'est peut-être l'unique source de

capitaux disponibles pour l'expansion du commerce; j'exhorte le ministre des Finances (M. Benson)—j'espère que son secrétaire parlementaire écoute attentivement—à modifier les dispositions relatives à ces institutions.

M. Nielsen: Appelez-le au téléphone.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je voudrais parler des changements apportés à la loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses autorisées pour la construction de maisons de rapport aux termes de la nouvelle formule fiscale. Il est vrai que la formule initiale exposée dans le Livre blanc a été modifiée et que les revenus découlant d'une autre occupation peuvent servir à acquitter l'intérêt et les taxes foncières prélevées sur certains immeubles et c'est un progrès par rapport à la formule du Livre blanc. Je voudrais faire remarquer que le refus d'affecter à un autre revenu, la dépréciation et l'amortissement qui sous certains rapports peut sembler être injuste, pourra entraîner une baisse de la construction de maisons d'appartements ou de propriétés offertes en location aux Canadiens. Je voudrais demander au ministre des Finances et à son secrétaire parlementaire si c'est bien ce qu'ils veulent. Si un homme est disposé à engager le revenu qu'il retire d'une autre occupation dans la construction d'une maison d'appartements qui rapporte peu, et tout examen du rendement des placements dans les conciergeries révèle que les recettes sont très faibles...

M. Nielsen: Demandez à votre ministre de vous écouter.

M. Howard (Okanagan Boundary):... s'il existe quelque moyen de les augmenter, les gens qui voudront habiter ces maisons de rapport en bénéficieront. Toute tentative visant à réduire ces profits fera monter le loyer de ces logements. Tous les immeubles de cette catégorie s'en ressentiront. Non seulement les maisons de rapport de grand luxe seront-elles touchées mais le seront aussi celles de toute catégorie. J'espère que le secrétaire parlementaire donnera plus d'attention à cette question et que lorsque nous en arriverons à l'étude du bill article par article on présentera un amendement portant annulation de ce qui me paraît une disposition malencontreuse.

Je ne veux pas parler très longtemps sur le bill car je reconnais qu'il est urgent d'en disposer. Je trouve aussi que les réformes qui y sont prévues méritent qu'on les applique et que nous devrions nous mettre à la tâche aussitôt que possible. J'ai dit tantôt que nous ne savions que faire des sornettes que nous content les conservateurs qui prétendent que ces impôts provoqueront le cancer, l'impuissance sexuelle et tous les maux qui y sont associés. Nous n'avons pas besoin d'entendre d'autres discours en faveur de théories monétaires particulières pour nous aider à comprendre le bill. Il nous faut la stabilité fiscale au Canada; il faut maintenant mettre un terme à la discussion.

L'homme d'affaires veut savoir où aller, et plus nous prolongeons cette discussion, plus nous retardons la décision et le vote en 3^e lecture de ce bill, plus se prolonge l'instabilité au détriment de tous les Canadiens. Je veux rappeler aux députés d'en face que Noël n'est pas loin.

M. Nielsen: Mais le Père Noël l'est lui.

M. Paproski: Ni vous, ni le gouvernement n'êtes le Père Noël.